

La révolution liégeoise de 1789

Écrit par Eric Toussaint

Vendredi, 04 Mai 2007 01:00 - Mis à jour Mardi, 17 Juillet 2007 09:54



En août 1789, l'Ancien Régime s'effondre dans la principauté de Liège. Le 18 août, l'hôtel de ville de Liège est envahi par une masse de prolétaires et de semi-prolétaires conduits par des bourgeois radicaux comme Fabry, juriste, Gossuin, patron armurier, et quelques nobles, comme le baron de Chestret, représentant de la petite et moyenne noblesse.

La foule dépose les bourgmestres et leurs conseillers, et désigne Fabry et de Chestret à leur place. Simultanément, un groupe d'insurgés armés neutralise puis licencie, sans la moindre effusion de sang, la garnison militaire logée à la citadelle. Ensuite, de Chestret, pressé par les masses, ira chercher le prince-évêque dans son château de Seraing, à une demi-douzaine de kilomètres de la ville. Dans la soirée, ce dernier sera amené à l'hôtel de ville, où il signera un acte de reconnaissance des nouvelles autorités communales. Dans les jours qui suivent, l'élan révolutionnaire gagne les vingt-deux autres villes de la principauté, où les principaux magistrats de l'Ancien Régime seront remplacés[2].

Sur la voie du développement capitaliste

Six cent mille personnes vivaient alors dans la principauté, et sa capitale comptait environ soixante mille habitants, soit autant qu'Anvers et Gand, et un peu moins que Bruxelles. Avec les Pays-Bas autrichiens, qu'on appelait aussi les Provinces Belgique, la principauté de Liège constituait la région économiquement la plus avancée dans la voie du capitalisme manufacturier sur le continent européen[3].

Un cinquième de la population était citadine, mais une partie beaucoup plus importante des habitants de la principauté était, de près ou de loin, concernée par le développement industriel et les rapports capitalistes de production. En effet, dans les régions proches des villes, des bourgeois avaient implanté de petites manufactures ou embauchaient des travailleurs ruraux qui travaillaient à domicile. Cela permettait à ces bourgeois de contourner les corporations d'artisans. Autour des villes comme Liège, Verviers, Huy, Dinant, Châtelet et dans la région de Couvin foisonnaient petits fourneaux, ateliers de ferronnerie, clouteries et houillères, tandis que les draperies étaient installées à Verviers, dans le pays de Franchimont et à Thuin. Certains auteurs désignent ces travailleurs par le terme « ouvriers-paysans », dans la mesure où, au sein des familles rurales de ces régions, activités agricoles et semi-industrielles se juxtaposaient. Néanmoins, dans la plupart des cas, l'activité salariée ne constituait qu'un élément du travail et du revenu de cette couche semi-prolétarisée : il ne s'agissait pas encore d'un véritable prolétariat salarié.

Par ailleurs, la bourgeoisie enrichie s'était lancée dans un mouvement d'accaparement des terres communales (les biens communaux), dont profitaient toujours les communautés rurales, qui avaient conservé leurs traditions collectives : coupe gratuite du bois des forêts, droit d'y faire paître le bétail, droit de cultiver des clairières, etc.

La ville la plus évoluée en Europe sur le plan de la généralisation des rapports capitalistes de production était Verviers. Forte de dix mille habitants, de développement récent grâce à son industrie lainière, elle ne comptait pas d'importantes corporations d'artisans. Les bourgeois

La révolution liégeoise de 1789

Écrit par Eric Toussaint

Vendredi, 04 Mai 2007 01:00 - Mis à jour Mardi, 17 Juillet 2007 09:54

avaient ainsi pu y développer sans entraves des manufactures capitalistes. Sautant l'étape des corporations, les ouvriers verviétois furent des pionniers, en créant la première caisse mutuelle en 1729 et le premier syndicat ouvrier en 1759.

Aux quatre coins de la principauté, le haut clergé et les ordres religieux, à côté de la noblesse de sang, en perte de vitesse, conservaient cependant un pouvoir économique très important grâce aux vastes domaines agricoles qu'exploitaient pour eux un grand nombre de familles paysannes. Mais le rôle économique de ce haut clergé et des ordres religieux était largement parasitaire, car les importants revenus qu'ils prélevaient sur la paysannerie n'étaient réinvestis que très partiellement, et encore dans l'agriculture.

Le régime politique liégeois était très en retard sur le développement économique de la région. Le monarque liégeois était généralement un noble étranger issu soit de la noblesse du Saint Empire germanique, soit de la noblesse « française ». Il était choisi par le haut clergé, avant d'être affublé du titre d'évêque par le pape et du titre de prince par l'empereur germanique. En principe, le prince-évêque devait diriger la principauté en accord avec les trois états constitués* : l'état premier (le haut clergé), l'état noble (quinze familles) censé représenter l'ensemble des campagnes, et le tiers état représentant la bourgeoisie et les artisans organisés en métiers (corporations).

En pratique, le prince-évêque et le haut clergé concentraient en leurs mains le pouvoir politique. En effet, un siècle plus tôt, en 1684, le prince-évêque de l'époque avait supprimé le mode d'élection démocratique du tiers état. Ce mode d'élection au suffrage universel pour les hommes avait été gagné de haute lutte au XIV^{ème} siècle par la bourgeoisie et les métiers, lors d'affrontements parfois très violents avec le prince-évêque, le haut clergé et la noblesse. Depuis 1684, le tiers état représentant les vingt-trois « bonnes villes » de la principauté, n'était élu que par cinq cent soixante-sept électeurs. Constitué par les bourgmestres de toutes ces villes, il était presque complètement passé au service du prince-évêque et du premier état, et

avait de toute manière perdu une partie du pouvoir dont il avait disposé du XIV^{ème} au XVII^{ème} siècles.

Crise du régime politique

La bourgeoisie révolutionnaire liégeoise contestait violemment ce régime politique. elle lui reprochait son caractère non représentatif et parasitaire, en mettant particulièrement en cause le fait que le haut clergé et la noblesse étaient exemptés d'impôts. En 1787, Fabry, un de ses dirigeants, proposa la suppression des impôts indirects qui pesaient sur la bourgeoisie et les pauvres (artisans, bras nus). Il proposa l'instauration d'un impôt unique sur la fortune foncière et dénonça aussi la mauvaise gestion de la ville, qui se traduisait par le fait qu'un quart de ses recettes servaient à rembourser la dette ! De plus, les bourgeois révolutionnaires contestaient la soumission du tiers état au prince-évêque.

Dans leur programme politique, ils se proposaient d'établir une monarchie constitutionnelle. C'est ce qui ressort d'un texte de J.N. de Bassenge, l'un de ces bourgeois révolutionnaires : « Liégeois, vous êtes un peuple libre ! Un peuple est libre quand il n'obéit qu'aux lois qu'il se donne à lui-même par le consentement de tous les individus qui le composent ou par celui des représentants nommés et autorisés par eux : en sorte que le peuple n'est libre qu'autant que la souveraineté, le pouvoir législatif, réside dans la nation entière. Le premier commis de la nation, son chef et non son maître, est l'organe de la volonté nationale. Membre de la souveraineté quand il s'agit de faire la loi, il est son seul délégué pour la faire exécuter. Il la fait promulguer quand tous y ont consenti : mais il n'est que l'organe et non l'interprète : il ne peut que la publier et non la changer ; il ne peut même la faire exécuter que selon les normes prescrites » (J.N. de Bassenge, Lettres à l'abbé de Paix, 1787, cité par René Van Santbergen, « 1789 au pays de Liège ou l'heureuse révolution », in Cahiers du Clio n° 14, 1968, p.56)

De son côté, l'état noble, bien que privilégié car exonéré d'impôt, entra aussi en opposition avec le prince-évêque et le haut clergé, parce qu'il était pratiquement écarté du pouvoir. Les bourgeois révolutionnaires entamèrent alors une négociation avec l'état noble pour combattre le prince-évêque, le haut clergé et le tiers état ! Bref, ceux d'en haut étaient en crise, ils ne pouvaient plus gouverner comme avant.

Mécontentement des couches populaires

La principauté connaissait une forte progression démographique. La population augmenta d'environ 60% entre 1700 et 1785. L'existence d'une jeunesse nombreuse constituera un facteur révolutionnaire déterminant.

A la veille de la révolution, la crise économique frappa très durement les travailleurs des villes et des campagnes. Le prix du pain monta en flèche et il y eut un chômage important dans les villes. A Verviers, où un quart de la population était indigente, la situation frisait la catastrophe. Dans les campagnes, les communautés paysannes intentèrent des procès au clergé parce qu'il ne s'acquittait pas de ses devoirs (entretien des églises, ses écoles, des cimetières...), alors qu'il prélevait la dîme. Les paysans introduisirent également des recours contre la noblesse, qui exigeait le maintien des corvées, et contre la bourgeoisie, qui s'appropriait les biens communaux. L'ensemble du peuple était aussi révolté par le fait que les possédants exportaient le blé à l'étranger, ce qui aggravait la disette dans la principauté. En 1787-1788, trois quarts de la récolte de blé furent exportés.

La révolution liégeoise de 1789

Écrit par Eric Toussaint

Vendredi, 04 Mai 2007 01:00 - Mis à jour Mardi, 17 Juillet 2007 09:54

Enfin, les évènements révolutionnaires français persuadèrent la bourgeoisie de lancer un mouvement populaire pour contraindre le prince-évêque à réaliser de profondes réformes. Ces évènements servirent sans doute de détonateur, mais il est évident que tous les éléments d'une explosion sociale étaient déjà réunis dans la principauté de Liège. Des proclamations révolutionnaires y circulèrent dans le deuxième quart de l'année 1789 :

- « 1. *Avec ardeur tu fouleras l'esclavage dès à présent.*

2. *Plus d'impôt tu ne donneras si tu n'as pas de représentant.*

3. *De ces impôts tu connaîtras la cause et l'emploi clairement.*

4. *Jamais tu n'en paieras pour engraisser les fainéants.*

5. *Des lois bonnes tu formeras, mais simples, sans déguisement.*

6. *Du clergé tu supprimeras tout membre inutile hardiment.*

7. *Et de ses mains tu reprendras les biens superflus sur le champ.*

8. *Des despotes tu purgeras la terre irrévocablement.*

9. *Aux gens de loi tu couperas les ongles radicalement.*

La révolution liégeoise de 1789

Écrit par Eric Toussaint

Vendredi, 04 Mai 2007 01:00 - Mis à jour Mardi, 17 Juillet 2007 09:54

10. Aux maltotiers tu donneras congé radicalement.

11. Ton estime tu garderas pour les vertus non pour l'argent.

12. Aux dignités tu placeras des gens de bien soigneusement.

13. Et sans grâce tu puniras tout pervers indistinctement.

14. Ainsi faisant tu détruiras tous les abus absolument.

15. Et de l'esclavage tu deviendras heureux et libre assurément. Ainsi soit-il »

(Cité par R. Van Santbergen, Ibid., p.59)

Le déroulement du processus révolutionnaire

Le 13 août 1789, inquiet de la montée de la tension et instruit par l'expérience française, le prince-évêque annonça la convocation des trois états pour le 30 août. Il comptait proposer au clergé et à la noblesse l'abandon de leurs privilèges en matière d'impôt. Tout comme Louis XVI quelques mois auparavant, il crut pouvoir désamorcer la bombe sociale.

La bourgeoisie et ses alliés nobles décidèrent de le prendre de vitesse, en placardant sur les murs de la ville le texte suivant : « En demandant que le clergé contribue aux charges publiques, on ne soulage pas la classe pauvre qui aura toujours autant d'impositions à payer qu'auparavant (...) Elle est effrayante l'administration qui depuis vingt-cinq ans de paix et de tranquillité a laissé croître notre dette nationale de plusieurs millions (...) C'est à la source qu'il faut remonter (...) C'est de la constitution nationale qu'il s'agit, c'est à rendre à la nation une représentation juste et légale qu'il faut porter tous ses soins. Il est temps que notre fantôme de tiers état laisse place à cette représentation nationale : il est temps que l'Etat inconstitutionnel et oppressif de 1684 soit anéanti (...) Une disposition est surtout ici nécessaire (...) On voudrait (...) qu'ecclésiastiques et séculiers, nobles et bourgeois se réunissent, qu'ils ne fissent tous qu'une même famille, qu'il n'y eût pour tous qu'une caisse publique et que tous y contribuassent en proportion de leurs biens et de leurs facultés. A cet effet, il faudrait une réunion générale (...) Le moment de cette réunion n'a peut-être jamais été si prochain, le progrès des Lumières, l'exemple des Français l'appellent ; et nos discussions si longues, si pénibles pour tous, semblent devoir le hâter. Espérons ce beau jour. » (cité par R. Van Santbergen, *Ibid.*, p.60.)

Comme on l'a vu, le 18 août 1789, un coup décisif est porté au pouvoir du prince-évêque. Se soumettant aux exigences prioritaires des révolutionnaires, celui-ci sembla d'abord chercher le compromis. Les deux nouveaux bourgmestres de Liège, Fabry et de Chestret y étaient disposés, mais sous la pression populaire, le 25 août 1789, les nouvelles autorités seront amenées à supprimer tous les impôts. Le 27 août, le prince-évêque décida alors de quitter le pays, pour se réfugier à Trêves, dans le Saint Empire germanique, auquel il fera bientôt appel pour être rétabli dans ses droits.

Les masses se radicalisèrent rapidement, si bien que Fabry, devenu beaucoup moins radical après la prise du pouvoir, écrivait le 5 septembre 1789 : « Il ne serait pas impossible que les choses se brouillassent encore davantage ici et qu'une seconde révolution plus conséquente que la première amenât un autre ordre des choses. »

La révolution liégeoise de 1789

Écrit par Eric Toussaint

Vendredi, 04 Mai 2007 01:00 - Mis à jour Mardi, 17 Juillet 2007 09:54

L'attitude négative du prince-évêque bloqua les possibilités de transition à froid voulue par les nouveaux bourgeois. Ceux-ci furent donc obligés d'accomplir une rupture révolutionnaire en partie malgré eux, et tout en ayant peur du peuple[4] . Ils cherchèrent en effet constamment une conciliation, avec le prince-évêque d'abord, puis avec le roi de Prusse, non sans succès avec ce dernier jusqu'en avril 1790. Leur objectif demeurait la mise sur pied d'une monarchie constitutionnelle appuyée sur une assemblée des trois états. Il n'en reste pas moins que, poussés par les masses et par certains dirigeants plébéiens, comme le colonel Ransonet, ils accomplirent une mission révolutionnaire.

La révolution gagne les campagnes

Dans la riche campagne de Hesbaye, où les activités semi-industrielles étaient rares, les communautés villageoises se réunissaient en assemblées générales et dressaient des cahiers de doléances, où le clergé était pris pour cible. Fait très intéressant, la revendication d'école gratuite pour les pauvres apparaissait régulièrement ! Dans d'autres régions agricoles, les luttes paysannes se développaient également et prenaient parfois une forme violente. Bientôt, les campagnes révolutionnaires exigèrent d'être représentées à la direction de la principauté. Elles obtiendront satisfaction en juin 1790 et les élections auront lieu peu après. Y participèrent, au premier tour, tous les chefs de famille, hommes ou femmes!

Le marquisat de Franchimont à l'avant-garde

La révolution liégeoise de 1789

Écrit par Eric Toussaint

Vendredi, 04 Mai 2007 01:00 - Mis à jour Mardi, 17 Juillet 2007 09:54

Cette partie de la principauté, située à environ vingt kilomètres de la capitale et comprenant des villes industrielles (Theux et Verviers) et des zones plus rurales (Jalhay), connut avant la capitale une véritable effervescence révolutionnaire qui débuta le 5 août 1789. Dans cette région, la plus avancée dans la voie capitaliste, les contradictions capital-travail, bourgeoisie-ouvriers et paysans s'étaient déjà fortement exacerbées. C'est pourquoi on ne trouva qu'exceptionnellement un ou deux capitalistes verviétois dans le mouvement révolutionnaire[5].

Dès le 16 septembre 1789, l'assemblée du marquisat de Franchimont adopta une Déclaration des droits de l'homme et du citoyen plus radicale que celle adoptée en France quelque temps auparavant. C'est ainsi que l'article 17 de la Déclaration française, proclamant notamment que « la propriété est un droit inviolable et sacré », fut purement et simplement supprimé. Dans l'article 3, qui déclarait que « toute souveraineté réside essentiellement dans la nation », l'assemblée franchimontoise remplaça « nation » par « peuple ». Elle remplaça aussi l'article 10, qui stipulait que « nul ne peut être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi », par : « Tout citoyen est libre dans ses pensées et opinions ».

Tout au long de la révolution, le marquisat de Franchimont fit constamment pression sur le reste des révolutionnaires de la principauté et, quand l'intervention de l'empire germanique de janvier 1791 mettra fin à la révolution liégeoise et obligera beaucoup de dirigeants révolutionnaires liégeois à se réfugier en France, plusieurs d'entre eux rejoindront les Enragés à Paris.

Création d'une armée révolutionnaire

La révolution liégeoise de 1789

Écrit par Eric Toussaint

Vendredi, 04 Mai 2007 01:00 - Mis à jour Mardi, 17 Juillet 2007 09:54

L'imminence de l'intervention des troupes de l'empire, en mai 1790, amena les révolutionnaires à créer de toutes pièces une armée. En quelques semaines, plusieurs dizaines de milliers de semi-prolétaires, prolétaires et paysans s'engagèrent volontairement dans celle-ci. On pallia le manque d'armes avec des fourches, des piques, des couteaux...

En juillet et en août 1790, cette armée sera victorieuse des Autrichiens. Le colonel Ransonet, un des chefs révolutionnaires les plus radicaux (il avait participé en Amérique du Nord à la révolution de 1776), écrivait : « La troupe est brave, bien animée ; mais pas de subordination ni obéissance (...) Les aristocrates doivent redouter leur retour, car ils les connaissent mieux que moi ; je ne crois pas que les états feront avec eux comme ceux du Brabant avec les Brabançons.(...) Ils adorent Fabry, Donceel, Lesoinne, Cologne et ceux du Conseil qui sont démocrates, mais ils en soupçonnent qui nagent entre deux eaux, dont ils proposent de se souvenir à leur retour. (...) Je trouve qu'ils ont raison. Je ne veux rien pour moi, mais si on faisait des passe-droits, des injustices à ces braves gens, ils n'auront qu'à me forcer à les commander et {je}leur prouverai que la révolution a été faite par le peuple et pour le peuple. »

Il pensait même en termes d'exportation de la révolution à l'intérieur du Saint Empire : « N'est-il pas vrai que si j'avais du monde pour porter au-delà de la Meuse l'Évangile du temps dans les villages palatins, que je forcerais l'ennemi à faire diversion, à quitter notre pays pour sauver le leur. A quoi ils arriveraient trop tard, parce que les Bergeois et Juliens {habitants de régions riveraines du Rhin} ayant une première fois goûté de la liberté étendraient ce bien plus avant. »

L'expérience armée des masses se traduit aussi à plusieurs moments, dans les villes, par des affrontements entre les anciennes gardes de la bourgeoisie aisée (patricienne) et les milices

La révolution liégeoise de 1789

Écrit par Eric Toussaint

Vendredi, 04 Mai 2007 01:00 - Mis à jour Mardi, 17 Juillet 2007 09:54

patriotiques constituées semi-spontanément. Les raisons de ces chocs tournaient le plus souvent autour de la mise en cause de la propriété[6].

Ces acquis révolutionnaires, ce début de processus de révolution permanente si évident dans l'expérience du marquisat de Franchimont montrent à quel point la révolution bourgeoise était mûre et commençait à porter dans ses flancs la révolution prolétarienne.

Relance de la dynamique révolutionnaire

Le 12 janvier 1791, l'armée autrichienne restaurait l'Ancien Régime dans la principauté de Liège. Les dirigeants révolutionnaires liégeois subirent des représailles et s'exilèrent à Paris[7]. Le 28 novembre 1792, les soldats de l'armée révolutionnaire française, à la tête desquels se trouvait le Franchimontois de Fyon[8], entrèrent en libérateurs dans une cité de Liège à nouveau en ébullition.

En effet, au début de novembre 1792, le résident français Jolivet avait rapporté : « L'effervescence dans le peuple augmente chaque jour au point que malgré la police et les troupes on entend crier tous les jours dans les rues : vivent les Français ! et que tout le monde aspire après le moment de les voir arriver. » Et Metternich, après avoir traversé la ville, écrivait de Coblenz que « les Français trouveraient à Liège un accueil qui pourrait bien dépasser leurs espérances » (Cités par Bayer-Lothe, Aspects de l'occupation française dans la principauté de Liège, 1792-1795, Bruxelles, 1968, p.69.) C'est ainsi que, dès avant l'arrivée des Français, le

La révolution liégeoise de 1789

Écrit par Eric Toussaint

Vendredi, 04 Mai 2007 01:00 - Mis à jour Mardi, 17 Juillet 2007 09:54

peuple s'était porté à l'hôtel de ville pour y réclamer les clés magistrales, puis était allé libérer les détenus politiques de la prison centrale.

L'accueil enthousiaste dont bénéficièrent les soldats de la République fut suivi d'une reprise de la dynamique révolutionnaire des années 1789-1790. Celle-ci se radicalisa, par l'instauration dans la principauté de municipalités révolutionnaires élues au suffrage universel. A Liège, les jeunes votèrent dès dix-huit ans ; les étrangers résidant dans la ville depuis cinq ans furent assimilés ; on supprima la nécessité de payer une certaine somme d'argent pour être électeur (instaurée en 1790, lors de la première phase de la révolution) ; on entreprit la mise en place d'une Convention nationale liégeoise élue au suffrage universel. Dans le même temps, le camp révolutionnaire se divisa en modérés et radicaux.

Cette polarisation qui alla en s'approfondissant, s'exprima dans l'opposition entre l'ancien club révolutionnaire devenu la société des amis de la liberté et de l'égalité (fondée en 1790 à partir d'une société existant depuis 1787), de tendance modérée, et la société des sans-culottes, créée le 4 décembre 1792. Le général Dumouriez disait avec mépris de cette dernière que ses membres étaient « parfaitement à la hauteur de la révolution : ils ne voulaient que l'égalité absolue et le pillage », (Bayer-Lothe, Ibid., p.73) De son côté, un dirigeant des modérés, Bassenge, mit en garde ses amis contre cette société populaire qui, « en agitant le peuple au lieu de l'instruire », représentait un « danger d'anarchie ». « La société des sans-culottes se constitua elle-même en force de police, puis en corps armé qui élut ses officiers. Elle réclama, en outre, l'instauration d'un tribunal révolutionnaire, la mise à l'écart de la vie publique de tous les suppôts de l'Ancien Régime (...), la vente immédiate des biens du clergé et des émigrés, et, enfin, l'établissement d'une guillotine et d'un temple de la liberté. » (Bayer-Lothe, Ibid., p.74) Dumouriez, futur traître, et Bassenge avaient raison de s'émouvoir, car les sans-culottes liégeois exigeaient l'armement des municipalités et la fabrication d'armes à cette fin... Liège possédait du reste déjà une forte industrie d'armement.

Référendum pour la réunion à la France

Les sans-culottes liégeois et les Franchimontois souhaitaient fermement la réunion à la France comme garantie de l'approfondissement de la révolution. Certainement aidés par les Français, les sans-culottes obtinrent des modérés qu'ils coorganisent un référendum populaire (le premier et le dernier de l'histoire liégeoise).

Tenu dans la cité de Liège, le 20 janvier 1793, le scrutin se poursuivit durant plusieurs semaines dans toutes les localités de l'ancienne principauté. Les procès-verbaux des assemblées attestent que les Français n'assistèrent pas aux assemblées référendaires. A Liège, on recensa neuf mille sept cents votants (les élections de la première municipalité révolutionnaire, qui eurent lieu au printemps de 1790, n'avaient rassemblé que mille quatre-vingt-un citoyens), dont seulement quarante votes négatifs[9].

Le type de scrutin variait d'une assemblée à l'autre. Certaines assemblées procédèrent au vote secret, mais la plupart préférèrent voter par acclamation, par chapeau levé ou par appel nominal : « Dans plusieurs sections, le président offrit aux électeurs de choisir la forme de vote qu'ils préféraient. C'est ainsi que l'on vit la section de Bassenge refuser le vote secret. » (Bayer-Lothe, Ibid., p.79)

Le 21 février 1793, on recensa vingt et un mille cinq cent dix-neuf suffrages, dont quatre-vingt-douze votes négatifs (les élections n'avaient pas encore eu lieu partout). Il faudra

La révolution liégeoise de 1789

Écrit par Eric Toussaint

Vendredi, 04 Mai 2007 01:00 - Mis à jour Mardi, 17 Juillet 2007 09:54

attendre le 3 mai 1793 pour que la Convention française prononce la réunion à la France, à un moment où le pays de Liège était complètement évacué par les armées françaises. Deux jours plus tard, les armées autrichiennes reprenaient possession de la principauté.

Deuxième occupation française

Le 9 thermidor (27 juillet 1794), le jour même où la contre-révolution politique triomphait à Paris, où Robespierre et Saint-Just étaient arrêtés à la Convention avant d'être exécutés le lendemain, les troupes françaises libéraient une nouvelle fois les Liégeois.

Les soldats français bénéficièrent encore de l'appui actif des habitants[10]. Ceux-ci les guidèrent à travers une ville encore partiellement occupée par les Autrichiens et les aidèrent à prendre la citadelle. La contre-révolution était encore trop récente à Paris pour avoir des conséquences au niveau des représentants français à Liège. Dans les jours qui suivirent, ils soutinrent les éléments les plus radicaux en leur permettant de rentrer dans la ville avant les modérés. Deux jours après l'arrivée des français, un comité d'urgence est constitué, dirigé par les sans-culottes liégeois. Il lève un impôt sur les « riches ». Mais, un mois plus tard, ce comité sera supprimé par les armées d'occupation pour être remplacé par la municipalité, contrôlée par les modérés et, signe des temps, au pouvoir très limité. La principauté de Liège, ainsi que les Pays-Bas autrichiens sont alors considérés par les Français comme des terres conquises et sont mis en coupe réglée. Le 1er octobre 1795, Liège sera purement et simplement annexée par la France.

[1] Ce texte a été publié dans le livre collectif : Permanences de la révolution. Pour Un autre bicentenaire, La Brèche, 1989, 307 pages, pp 129 à 141

[2] Sur les vingt-trois villes de la principauté, onze était wallonnes et douze flamandes ; ces dernières constituaient essentiellement l'actuelle province belge du Limbourg.

[3] La Belgique actuelle n'est « née » qu'en 1830. Elle réunit grosso modo les territoires des anciens Pays-Bas autrichiens et de la principauté de Liège. * Le mot « état » est utilisé dans deux sens différents : dans le sens que l'on donne à ce mot aujourd'hui (appareil d'Etat) et dans le sens état-couche de société (tiers état, etc.) fréquemment utilisé à l'époque. En néerlandais, à ces deux termes correspondent des termes différents. Pour marquer la différence en français, nous écrivons Etat avec une majuscule quand il s'agit de l'Etat-appareil d'Etat et territoire, et état avec une minuscule quand il s'agit de l'état-couche sociale.

[4] Fabry écrira en 1791 à son ami Lonhienne : « Ils ont raison ceux qui disent que notre révolution a été trop hâtive. Je ne la voulais pas au moment où on l'a faite. Je l'avais dit un an auparavant à Mirabeau qui en avait jugé comme moi, et qui ne s'attendait pas lui-même dans ce temps-là à la Révolution française. L'exemple des français échauffa nos têtes : on se hâta le 18 août 1789, et je fus entraîné par le torrent. » (Cité par M. Bologne, la Révolution de 1789 en Wallonie, Editions Biblio, Liège, 1939, p.19)

[5] Pierre Lebrun a montré cela dans une étude captivante qu'il a consacrée à l'industrie verviétoise du XVIIIème siècle. Dans le passage suivant, il polémiquait avec Henri Pirenne, historien qui a écrit une volumineuse histoire de la Belgique : « Quant à la bourgeoisie verviétoise, elle ne peut être « ennemie de privilèges ou de vieilles traditions sociales » pour l'excellente raison que ceux-là et celles-ci n'existaient plus, en 1789, qu'en faveur de la liberté patronale, bridant la classe ouvrière. Aussi, ce sera précisément cette dernière classe –le quatrième état en quelque sorte – qui va se soulever, ayant à sa tête, comme dans toute révolution, des meneurs mécontents issus de classes plus élevées. Il n'y a pas, à Verviers, de « bourgeoisie nouvelle, lettrée, active, travailleuse et optimiste et confiante dans le progrès qui, sortie du peuple, se croyait le peuple lui-même et se figurait qu'en s'affranchissant, elle affranchissait l'humanité. » Cette vue séduisante de H.Pirenne ne présente à nos yeux aucune réalité. Les fabricants de Verviers étaient loin de «se croire le peuple lui-même » et n'avaient aucun désir d'affranchir celui-ci, ni de gagner pour eux-mêmes une liberté qu'ils possédaient entière. Bien mieux, ils méprisaient les ouvriers et se moquaient de leurs vellétés de révolte. Mais où H. Pirenne a raison, c'est lorsqu'il écrit que « ce n'était pas le tiers, c'était le quatrième état qui avait renversé {le pouvoir}, apportant à la révolution ses forces qu'il n'avait encore essayées que dans les émeutes. » (Pierre Lebrun, l'Industrie de la laine à Verviers pendant le XVIIIe siècle et le début du XIXe siècle, Université de Liège, 1948, p.88)

[6] « Henrard, curé de Saint-Martin-en-Isle, vit, le 5 octobre {1789} sa maison cernée par une garde de la milice bourgeoise. Cette milice n'était composée que du petit peuple et elle était commandée par des capitaines de son choix. La garde patricienne, au contraire, ne comprenait que des jeunes gens de la haute bourgeoisie et portait un brillant costume (...) Dans la nuit du 5 au 6 octobre, une patrouille de la garde patricienne, voyant la maison du curé de Saint-Martin cernée par des soldats de la milice bourgeoise, (...) aussitôt ces soldats furent désarmés et conduits à la grande garde. La milice bourgeoise, ou plutôt la populace, y vit une insulte. Le lendemain, après le dîner, le petit peuple des paroisses de Saint-Martin, de Saint-Christophe et de Saint-Gilles s'assembla, prit les armes et se rendit à l'hôtel de ville pour demander au magistrat la suppression de la garde patricienne et le partage des capitaux légués par Louis de Berghes . » (Joseph Daris, cité par E. Mandel, « De opkomende « vierde stand » in de burgerlijke omwentelingen van de Zuidelijke Nederlanden (1565-1585, 1789-1794, 1830) », in Arbeid in Veelvoud, Bruxelles, 1988 p.179)

[7] « Bannissement de cinquante chefs révolutionnaires, confiscation de leurs biens, poursuites et vexations innombrables contre des patriotes de moindre importance (mille cinq cents assignations à comparaître auraient été lancées par le Tribunal des XXII pour le seul marquisat de Franchimont), excès des Kaiserlicks, condamnation à mort du commissaire Duperron... La répression fut si dure qu'elle inquiéta la Commission exécutive elle-même. » (Bayer-Lothe, Aspects de l'occupation française dans la principauté de Liège, 1792-1795, contribution au colloque « Occupants-occupés », Bruxelles, 1968, Université de Liège, 1969, p.69)

[8] Jean-Joseph de Fyon (Verviers, 1745-Liège, 1816), dirigeant révolutionnaire radical en 1789-1790, exilé à deux reprises en France suite aux restaurations autrichiennes de 1791 et de 1793. « En 1795, lors de la deuxième occupation française, il est nommé député de Liège au Conseil des anciens. Son élection est annulée parce que Fyon a une couleur montagnarde trop accentuée et parce qu'il est soupçonné d'avoir participé à la « Conspiration de Babeuf ». A la suite de l'explosion du 3 nivôse 1800, il fut inscrit sur la liste des jacobins à déporter. » (C.Herne « 1789 dans les provinces Belgique » préface d'Ernest Mandel, in Contradictions n° 54-55, Bruxelles, 1988,p.270.)

[9] L'importance de la participation électorale liégeoise prend tout son sens lorsqu'on la compare à celle de Gand, ville de la même grandeur. A Gand, il y eut seulement deux mille votants. Il est vrai que cette dernière ville était située dans les anciens Pays-Bas autrichiens, où l'ardeur révolutionnaire ne régnait pas. (voir la contribution de J.S. Beek sur la révolution brabançonne)

[10] Il est à peu près certain qu'un soulèvement s'était déjà déroulé en juin 1794, à la suite duquel trois mille liégeois auraient rejoint les armées françaises.